



## Verbalisé pour stationnement devant entrée carrossable.

-----  
Par jean6

Bonjour à tous,

Mon véhicule a été verbalisé pour stationnement devant une entrée carrossable. Ce que je conteste complètement. Je n'ai pas l'habitude de me garer n'importe comment et devant chez les autres jamais.

De plus, Le stationnement à cet endroit est impossible:

-il s'agirait soit d'un stationnement sur un trottoir ce qui mettrait en danger les piétons qui devraient circuler sur la chaussée très passante et les véhicules passeraient mais très, très serré.

- Ou d' un stationnement en plein milieu de la chaussée, empêchant tous véhicules de passer dans cette rue.

Dans les deux cas, la police n' aurait pas laissé le véhicule et aurait demandé son retrait.

Mon principal problème c'est que je ne sais pas comment tourner mes phrases. Je n'ai pas de moyen de prouver mon innocence. Si ce n'est de me présenter à la PM et de demander a l'agent verbalisateur.

S'il vous plait aidez moi.

-----  
Par janus2

Bonjour,

A l'adresse indiquée sur l'avis de contravention, y a t-il une entrée carrossable ?

-----  
Par Henriri

Hello !

Jean, en fait décrivez-nous l'endroit où vous aviez stationné votre auto SVP.

A+

-----  
Par jean6

Le stationnement indiqué sur le PV est représenté par une flèche noire. Il y a effectivement une entrée carrossable.

<https://media1.forumconstruire.com/photo/large/1952160.jpg?temp=1671731939>

[url=<https://media1.forumconstruire.com/photo/large/1952160.jpg?temp=1671731939>]https://media1.forumconstruire.com/photo/large/1952160.jpg?temp=1671731939[/url]

-----  
Par Henriri

(suite)

Mais où étiez-vous garé Jean ? A la pointe de cette flèche ?

A+

-----  
Par jean6

Ha non la flèche indique l'endroit donné par le PV, moi j'étais garé 50 mètres avant, coté gauche, devant chez moi.

-----  
Par yapasdequoi

Hélas, vous ne pouvez rien prouver et l'agent verbalisateur est assermenté...

-----  
Par Henriri

Hello !

Jean vous étiez garé "devant chez vous", mais étiez-vous bien sur une place de stationnement "autorisée" ?

A+

-----  
Par jean6

Bah j'étais garé normalement d'une façon tout a fait normal. Sans commettre aucune infraction.

C'est quand même fou qu'on ne puisse rien faire. C'est vrai que je n'ai aucun moyen de le prouver, enfin si, il y a une camera de vidéosurveillance de la mairie dans ma rue, mais ça remonte a trop loin et on ne peut pas demander accès aux images.

Il est assermenté, mais moi aussi j'ai été policier, donc assermenté, et il m'est aussi arrivé de me tromper. Avant on pouvait passer a la brigade et discuter avec l'agent verbalisateur. Aujourd'hui tout passe par antai on ne peut pas allé au commissariat demander des comptes.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Jean,

Petits contrôles, des fois que :

- Vous étiez garé devant chez vous.

- y a-t-il un bateau pour une sortie de garage, devant chez vous ? (J'entends bien que l'adresse indiquée est erronée)

- y a-t-il un trottoir en continu, et les places sont-elles toutes payantes devant chez vous ?

Vous savez sans doute que la présence d'un bateau, même avec votre n° de plaque indiqué sur la porte de votre garage, ne vous permet pas de vous garer devant chez vous ?

A titre indicatif, j'ai été une fois accusé par des policiers de ville d'avoir grillé un feu rouge. J'ai démontré que c'était impossible du fait de la configuration du carrefour, en grillant le feu, je me serais heurté à un flot de voitures .... Le PV a été annulé.

Dans votre cas, vous ne pouviez PAS être stationné à l'endroit indiqué, vous avez donné des raisons. Il faut donc contester. (heure de l'infraction relevée, circulation dans cette rue à cette heure-là, passage de bus, tout serait bon)